Un vol à l'église Saint Martin. — Une dame, qui assistait dimanche matin à la messe de neuf heures en l'église Saint-Martin, a été victime du vol de son porte-monnaie, contenant 25 francs. Elle suivit une femme qui se trouvait derrière elle qu'elle soupçonnait, et la saisit par le bras. La voleuse commença par nier, mais au même moment passait un agent de la sûreté qui, voyant un rassemblement, s'approcha et conduisit la coupable au poste de sûreté de la rue Neuve.

La voleuse fut trouvée nantie du porte-monnaie et devant l'évidence, elle finit par avouer. Elle a été conduite par l'agent Huyghe devant M. Horber, commissaire de police, qui l'a fait écrouer.

Un vol de 800 francs. — Des commerçants de la rue du Tilleul, MM. Liagre frères, marchands de pommes de terre, viennent d'être victimes d'un vol commis avec une grande audace. Pendant une courte absence qu'ils firent en plein jour, des malfaiteurs s'introduisirent chez eux, fouillèrent tous les meubles du rez-de-chaussée et, ne trouvant pas d'argent, continuèrent leurs perquisitions au premier étage. Ils s'emparèrent d'une somme de 800 francs que MM. Liagre avaient eu soin de dissimuler entre deux matelas et qui était destinée à effectuer un paiement le lendemain matin. Les voleurs n'ont pu être retrouvés.

L'accident de la rue de Lannoy. — Il y a quelques jours, une dame habitant la rue de Lannoy, Mme Desmettre, se brûlait grièvement, en renversant une lampe de pétrole. Le parquet de Lille fit même une descente à Roubaix pour assumer les responsabilités de cet accident. Après une semaine d'atroces souffrances, Mme Desmettre a succombé aux suites de ses brûlures.

Une chûte, rue de la Basse-Masure. — Un tisserand, M. Léonard Velghe, âgé de cinquante-neuf ans, rentrait chez lui samedi, rue de la Basse-Masure, quand, en descendant du trottoir, il fut pris d'un étourdissement et s'affaissa dans la rue.

Relevé par des passants, il fut transporté chez lui; on constata qu'il s'était, dans sa chute, fracturé plusieurs côtes. Après un premier pansement, M. Velghe a été conduit à l'Hôtel-Dieu.

Wasquehal. — Brillante séance, dimanche soir, dans la salle du patronage de Wasquehal. L'association amicale des anciens élèves des Frères de Roubaix y donnait une soirée dramatique et musicale, dont le clou était le beau drame historique de M. Baju, chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand, *Jeanne d'Arc*.

Une foule énorme avait envahi la salle et de nombreux spectateurs ont dû rester debout.

La séance a été ouverte par M. Edouard Parent, clarinettiste de talent, qui s'est fait vivement applaudir. MM. Emile Florin et X... n'ont pas obtenu moins de succès, le premier dans ses chansonnettes et le second dans son monologue sur *la Robe*.

Que dire de *Jeanne d'Arc*, de cette magnifique œuvre empreinte, des premières lignes à la dernière, des plus vifs sentiments de religion et de patriotisme? Tout le monde la connaît pour l'avoir vue ou lue.

Tous les interprètes ont été à la hauteur de leur rôle et ont recueilli de chaleureux bravos. M. G Willem chargé du rôle de Jeanne d'Arc, a été tout particulièrement applaudi. A lui revient la plus grande partie du succès. Les rôles de Jacques (M. Ch. Schotte) Warwicq, (M. Firmin Dens) et Jean Massieu, n'ont pas été moins bien rendus.

L'auditoire a fait très bon accueil à l'œuvre de M. Baju. Quant à la charmante comédie en un acte de Labiche, *l'affaire de la rue de Lourcine*, qui clotura it le concert elle a été non moins applaudie.

Le piano était tenu avec autant de talent que de modestie par une aimable accompagnatrice.

En somme, fête charmante, réussie sous tous les rapports et dont les assistants garderont le meilleur souvenir.

Refuge de Nuit. — *Nuit du 14 au 15 février* : journaliers, 5; manouvriers, 2; ajusteurs, 2; tisserands, 3; fileurs, 2; cordonnier, 2; tulliste, 1; couvreur 1; menuisier, 1; falencier, 1; débourreur, 1; domestiques, 2; jardinier, 1. — Total 21.

Pilules Suisses !

Le médicament le plus populaire de France. 25629 d

ÉPHÉMÉRIDES DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE

16 FÉVRIER 1854. — Le Conseil municipal de Roubaix accepte l'offre faite par la Chambre consultative des arts et manufactures de céder à la ville les souscriptions qu'elle a recueillies pour la construction d'un Hôpital et qui s'élèvent à près de cent mille francs. (*Voir l'éphéméride du 15 juillet 1853*).

16 FÉVRIER 1861. — Dans sa séance de ce jour le comité de surveillance de la condition publique de Roubaix modifie les statuts de cet établissement, conformément à la décision ministérielle du 21 janvier 1861. (*Voir l'éphéméride de cette date*). Tout en regrettant cette décision, on avait dû s'y soumettre; mais ce qu'il y avait de fâcheux, c'est que la nouvelle jurisprudence n'était alors appliquée que sur la place de Roubaix. Tandis qu'on y donnait le poids de la matière textile absolument séchée, sans aucune reprise légale, toutes les autres conditions ajoutaient un taux d'humidité antérieurement reconnu par le Gouvernement; anomalie regrettable et cause de complications et d'ennuis dans le commerce et l'industrie. On ne tarda guère à réclamer instamment un règlement uniforme pour toutes les conditions.

TOURCOING

Une conférence à la société de géographie. — *De Tourcoing à Saint-Pétersbourg et Moscou.* — C'est M. Merchier qui a contribué dans une large mesure au succès des conférences de géographie à Tourcoing; c'est lui qu'on a entendu le plus souvent et qui s'est fait applaudir dans les sujets les plus variés. Aussi la salle était-elle comble à la séance d'hier dimanche. A son entrée le sympathique conférencier est acclamé. Le président, M. Masurel, le présente, non comme une ancienne connaissance, mais plutôt comme un ami éprouvé toujours disposé à être agréable aux Tourquennois. M. Merchier réplique par un compliment très délicatement tourné et il entre aussitôt en matière.

Le sujet de la conférence d'aujourd'hui lui a été suggéré par le dévoué président M. Masurel; on parle beaucoup en ce moment de l'Exposition française de Moscou; n'est-ce pas une occasion de faire connaître la Russie et ses deux capitales? Et d'abord le peuple russe est-il autant notre ami qu'on le dit? N'avons-nous pas une fois le tort de nous emballer trop vite? On fait, il est vrai, tout ce que l'on peut pour avoir beaucoup d'exposants à Moscou; mais nos marchandises s'y vendront-elles? ne nous faisons pas trop d'illusions à cet égard, afin de nous éviter peut-être d'amères déceptions.

M. Merchier nous fait monter en wagon à Tourcoing et nous conduit rapidement à la frontière russe, en traversant la Belgique, l'industrieuse Westphalie et le triste Brandebourg. A l'entrée en Russie, les soldats portent les armes aux étrangers. Il faut changer de wagon, attendu que le Russe, *qui veut rester maître* chez lui, n'a pas adopté pour ses chemins de fer le même écartement des rails que dans les autres pays de l'Europe. Il faut avoir bien soin de se munir d'un passeport et de ne prendre avec soi ni journaux, même pour envelopper ses chaussures, ni revolver, ni canne à épée.

Le conférencier a fait passer devant nos yeux de merveilleuses projections qu'il a accompagnées d'explications, claires, précises, intéressantes au plus haut point. Il a averti en commençant qu'il allait décrire des choses qu'il n'avait pas vues : on ne le dirait certainement pas; il nous fait tout toucher du doigt; c'est vraiment merveilleux.

Au nombre des projections il en est une qui a dû être une agréable surprise pour M. Masurel : c'est celle représentant une Troïka cette singulière voiture russe, faite d'après un bronze offert par lui en 1888 à l'éloquent conférencier.

Si St-Pétersbourg est une merveille, que dire de Moscou dont M. Merchier nous retrace à grands traits les vicissitudes ? Que de cruautés sous Ivan le terrible et que de souvenirs douloureux pour nous ?

De temps en temps une anecdote : celle-ci entre autres qui date de 1825, quand par suite d'un malentendu les soldats du Nicolas se battaient contre les partisans de son frère Constantin. On avait dit à ces derniers qui fallait défendre la *constitution*, et ils pensaient que la constitution, c'était la femme de Constantin.

M. Merchier fait remarquer que une de ses nombreuses projections que le cours de la Moskowa à travers Moscou, ressemble singulièrement à la Seine dans Paris.

Un proverbe russe : « Il ne faut pas juger une maison par le nombre de ses chambres, mais par celui des pâtés qu'elle peut servir en un repas. »

Il faudrait plusieurs colonnes pour retracer les curiosités de Moscou, les richesses de Kremlin; ces églises où ont été employés des milliers de kilogs d'or rien que pour la dorure; cette cloche de la tour Yvan du poids de 50,000 kilogs et qu'on ne met en branle que deux fois l'an, à Pâques et à Noël.

Cette autre si souvent décrite, pesant *200,000 k.*, qui gît maintenant sur le sol depuis 1734, et qui a tué 18 hommes en tombant; ce canon de 50,000 k. qui date du 16e siècle et qu'on n'a jamais osé tirer de peur qu'il n'éclate; ce qui a fait dire à un écrivain humoristique allemand : « Ce qui distingue Moscou, c'est sa grosse cloche qui ne sonne pas et son canon qui n'a jamais tiré. »

En somme, une conférence très nourrie qu'il est impossible de résumer dans un cadre aussi restreint mais qui témoigne une fois de plus de l'étonnante érudition de celui qui l'a faite.

Une agression nocturne. — Auguste-Henri Bernard, âgé de 20 ans, demeurant chemin des Mottes, a été arrêté pour coups portés, dans la nuit du 10 au 11, au sieur Louis Leruste, âgé de 24 ans.

On assure même que l'inculpé se serait servi de son couteau car le lendemain on constata que le paletot de Leruste avait un trou fait avec une lame, au-dessus de l'épaule gauche.

Encore une mort subite. — Louis Scamps, bobineur, âgé de 53 ans, assistait, dimanche, à la messe de 11 heures 1/2, au Sacré-Cœur. Tout à coup, on le vit s'affaisser sur sa chaise. On le transporta chez M. Duhamel et on lui prodigua, mais vainement, tous les soins possibles pour le faire revenir à lui. Il fut ensuite reconduit en voiture à son domicile, rue de Strasbourg. Il ne reprit pas connaissance et, à 1 h. 1/2 il rendait le dernier soupir. Le défunt laisse 6 enfants.

LA RÉUNION DES BOULANGERS

DE L'ARRONDISSEMENT DE LILLE

Il y avait foule, dimanche après-midi, à cinq heures, à l'assemblée extraordinaire des boulangers de l'arrondissement de Lille. La réunion avait lieu à la salle du Château, à Saint-Maurice. Les principaux boulangers de Lille, Roubaix, Tourcoing, Valenciennes, Denain, Dunkerque, Cambrai, etc., y assistaient. Au bureau nous remarquons la présence de M. Clément Florin, président : M. Florin est le vice-président du syndicat de Roubaix.

MM. Bilaux, de Lille, président du syndicat de cette ville, président d'honneur du syndicat départemental; Gilbert, président du syndicat de Dunkerque; Leduc, vice-président du syndicat de Tourcoing; Petit, vice-président du syndicat de Denain; Camus, secrétaire du syndicat de Denain; Gabiot, secrétaire du syndicat de Lille et du Nord; Sénélar, trésorier du syndicat de Roubaix.

Au début de la séance, M. Clément-Florin remercie les nombreux assistants qui sont accourus à la réunion, ainsi que la presse, toujours au poste quand il s'agit de défendre la boulangerie menacée. Ces paroles sont couvertes d'applaudissements.

On connaît la situation désastreuse faite aux boulangers du Nord par la concurrence étrangère : alors que nos boulangers doivent payer un impôt de 8 fr. aux 100 kilogs de farine, le pain belge rentre en France presque en franchise de droits (1 fr. 20 aux 100 kilogs).

Aussi comprend-on aisément que nos boulangers désirerait vivement l'établissement d'un impôt à tout le moins proportionnel sur le pain étranger.

Ceci dit, exposons brièvement ce qui s'est passé à la réunion. Les réunions précédentes avaient conclu à l'organisation d'une manifestation à Paris dans le but d'exposer à qui de droit la situation; cette manifestation n'a pas eu lieu à la suite de divers incidents que M. Florin expose.

D'abord, la Compagnie du Nord ne parut pas y mettre énormément de bonne volonté. Sur ces entrefaites, M. Florin écrivit à M. Méline, président de la Commission des douanes, lui narrant les désastres que la concurrence étrangère faisait éprouver au commerce de la boulangerie dans le Nord, et lui déclarant qu'une manifestation se préparait dont les délégués auraient pour but de se faire entendre par la commission des douanes.

M. Méline répondit par retour du courrier que la commission ne pourrait pas entendre les délégués, mais que toutes ses sympathies étaient acquises à la cause des boulangers du Nord. Quelques jours plus tard un premier effet des démarches des syndicats réunis se produisait. La commission des douanes votait en effet un droit de six francs aux 100 kilogs sur le pain étranger introduit en France. Dans ces conditions, la manifestation projetée avait-elle encore sa raison d'être ?

On consulta M. Dron, député de Tourcoing, qui, à diverses reprises, fut d'avis de ne pas la faire, les droits proposés par la commission devant être soutenus par le gouvernement, et sans doute fort peu attaqués. En conséquence, M. Dron conseillait de patienter jusqu'en février 1892.

C'est aussi l'avis de M. Florin : l'honorable président estime qu'il ne serait pas très-sage de faire du bruit. Toutefois, il ne faudrait pas se reposer sur les lauriers conquis, ni trop croire à un résultat définitif; il faut se tenir sur le qui-vive, être prêt à toute alerte.

Les victoires sont toujours dues à la persévérance, à l'énergie, à l'union surtout : « Faire comprendre à nos mandataires qu'ils ont à compter avec la boulangerie, attirer de plus en plus à nous nos collègues pour faire l'union en vue d'atteindre le but visé, voilà, dit en substance, M. Florin, ce qu'il nous reste à faire »

L'assemblée décide, en suite de cet exposé, d'envoyer une délégation à Paris; elle se mettra en rapport avec la presse et le syndicat parisien, et elle sera prête à parer à toute éventualité. Cette délégation sera composée des membres du bureau cités plus haut — sur une proposition faite par un assistant et acclamée par tout l'auditoire.

M. Florin donne enfin lecture d'une dépêche du général Loizillon, commandant le 1er corps d'armée, à l'intendance. Il s'agit d'assurer le bon fonctionnement, en temps de guerre, du service des subsistances militaires : pour cela, le général fait appel à toutes les bonnes volontés pour obtenir des renseignements précis sur la situation, dans les régiments, des patrons boulangers encore sous les drapeaux. Il y a là, ajoute l'honorable président, une question de patriotisme que tout bon français doit comprendre.

La séance est levée, non sans que M. le Président ait encore manifesté sa reconnaissance envers la presse régionale et notamment envers le *Journal de Roubaix*, la *Dépêche* et le *Progrès du Nord*, représentés à la réunion et c'est aux cris de « Vive la Presse ! » que l'assemblée se sépare.

BAILLET & DUTILLEUL

M. le juge d'instruction, dans le but d'éclairer un point de détail relatif à l'assassinat de Mlle Delvoye, à Ronchin, a mis en présence, samedi, dans son cabinet, les deux assassins.

Les deux complices ne sont point du tout d'accord et, comme pour le crime d'Ascq, Dutilleul rejette toute la responsabilité sur Baillet

Celui-ci se défend énergiquement et affirme qu'à Ronchin c'est Dutilleul qui a fait la brèche au mur, qui a pénétré dans la maison et qu'enfin c'est lui qui aurait joué le rôle le plus actif dans cette affaire.

Les deux inculpés se sont violemment querellés, en employant le langage des prisons.

Malgré ses dénégations, il est évident que Dutilleul a pris une part active dans les différents crimes, et de ces confrontations mouvementées peut-être surgira-t-il une indication pour rechercher les forfaits non encore avoués.

* * *

Ce n'est pas à Me Decori que Baillet a écrit pour le prier de le défendre, mais bien à Me Laguerre, député, qui n'a pas voulu se charger d'une pareille cause.

Il aura de la peine de se payer la vanité d'être défendu par un avocat célèbre.

La part d'héritage qui lui reste est, en effet, bien mince : sa grand-mère tient en dépôt une terre estimée 1.000 francs et qui doit être partagée entre lui et plusieurs héritiers dont quelques-uns sont encore mineurs. Voilà tout ce qui lui revient.

Dutilleul est sournois; il cherche en silence à résoudre le difficile problème qui consiste à sauver sa tête gravement menacée.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du lundi 16 février

Présidence de M. le Conseiller TELLIER

Ministère public : M. BLONDEL, avocat-général.

1re affaire. — **Vol à Jenlain**

César Copin, âgé de 23 ans, démeurant à Curgies, travaillait comme ouvrier, depuis juin dernier, dans une fabrique de boutons à Jenlain.

Le 6 décembre, vers 9 heures du soir, il franchit la porte d'entrée non fermée de l'usine et rencontra une seconde porte close par une serrure légère qui céda sous une poussée. Il se trouva enfin dans le couloir principal de la fabrique. Pour pénétrer dans le bureau dit « de la petite caisse », il se servit d'un tabouret à l'aide duquel il escalada une haute clôture en planche, séparant les magasins de ce bureau.

Il se dirigea vers le tiroir d'une table qu'il savait renfermer les sommes nécessaires pour les besoins journaliers. Il essaya d'abord de conper avec un couteau le dessus de la table, puis pratiqua, sur le côté du tiroir, un trou de la largeur de la main. Il déroba une bourse contenant 75 francs.

Il partit ensuite pour Curgies où il passa la nuit dans un hangar. Le lendemain, il prenait le train pour Valenciennes où il dépensa l'argent volé en achats et en débauche.

Il a avoué. Deux condamnations l'ont déjà atteint, l'une pour vol, l'autre pour contrebande. Il est condamné à treize mois de prison et à seize francs d'amende. Défenseur, Me Fernand Druelle.

2e affaire. — **Meurtre à Godewaersvelde**

Dans la soirée du 20 janvier, trois jeunes gens qui, la veille, avaient tiré au sort, se réunirent dans un cabaret où ils burent quelques verres de bière. L'un d'eux était l'accusé Louis Provo, cultivateur. Les deux autres étaient les sieurs David et Boddaert.

Ils sortirent ensemble de l'estaminet et se rendirent chez un voisin nommé Baert, pour lui faire connaître les numéros qu'ils avaient tirés. En entrant chez lui, un carreau fut brisé à une porte vitrée placée dans le corridor.

Une querelle s'éleva entre Prove et David, au sujet du paiement du dégât qu'ils s'imputaient mutuellement. Après un échange d'injures, Provo aurait repoussé son camarade et les deux jeunes gens seraient allés sur la route, pour se battre.

Une rixe s'engagea. Provo aurait enfin été renversé. Il aurait ensuite poursuivi son adversaire qui s'éloignait, et l'aurait frappé dans le dos d'un coup de couteau. David s'étant retourné, l'accusé lui aurait porté un second coup de son arme dans le ventre, en disant : « En as-tu assez? »

La victime est morte le lendemain des suites de ses blessures. Défenseur, Me D'Hooghe.

Concerts et Spectacles

« **Choral Nadaud** », — Voici le programme de la soirée intime que le *Choral Nadaud* offrira, à ses membres honoraires, aujourd'hui, lundi, 16 février, à huit heures précises.

Programme : 1° *Choral Nadaud, Valse des songes*, L. de Rillé; 2. id., *Malborough*, L. de Rillé; 3. Deslestraint, Stance du *Songe d'une nuit d'été*, Ambroise Thomas; 4. Chateleyn; 5. Waelès Henri, Chansons de Nadaud; 6. Desbonnets Henri et Delestraint, duo des *Pêcheurs de Perles*, Bizet; 7° Desquiens, chansonnettes.

Pianiste accompagnateur : M. Wassenover. La soirée sera terminée par un bal.

DEMANDEZ PARTOUT LE

SAVON DES MILLE PARFUMS

Préparé par FERRAILLE Aîné

Croix, près Roubaix.

Savon exquis réunissant toutes les qualités qui constituent le meilleur des savons. 46600—23333

NORD

Une lettre de M. Thellier de Poncheville. — M. Thellier de Poncheville, député du Nord, a adressé à l'*Eclair* la lettre suivante :

« A Monsieur le directeur de l'*Eclair*,

« Monsieur,

» L'*Eclair* de ce matin fait précéder une de ses informations de cet intitulé :

» *Les Royalistes. — Adhésion de M. de Poncheville à la République.*

» Le mot est un peu gros et la formule peut prêter à l'équivoque.

» Ma profession de foi, — puisque vous voulez bien appeler ainsi mon article de le *France Nouvelle*, — était sans doute trop longue pour être suffisamment nette.

» La voici plus courte et plus claire.

» Député, je m'incline devant la loi constitutionnelle; conservateur avant tout, je ne me crois pas tenu de crier vive le Roi, ni vive la République, mais seulement vive la France !

» Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» THELLIER DE PONCHEVILLE. »

Bergues. — Hier, à Westcappel, quatre enfants et un berger ont été mordus par un chien enragé. Celui-ci a été abattu. Les cinq victimes se rendront à l'Institut Pasteur.

PAS-DE-CALAIS

Chronique électorale. — M. De Clercq vient de faire, à la préfecture du Pas-de-Calais, la déclaration de sa candidature pour l'élection de Lens (1re circonscription de Béthune). On sait que M. de Clercq est conservateur.

Les autres candidats sont MM. Basly, ex-député de la Seine, candidat du syndicat des mineurs, et Wagon, pharmacien à Lens, candidat des « ligues » républicaines.

Quoi qu'il en soit, le citoyen Basly déploie en ce moment, dans sa campagne électorale, une activité, une ardeur d'autant plus grandes que son concurrent radical, le citoyen Wagon, conserve une attitude effacée et presque penaude.

Basly vient de lancer sa profession de foi; nous en publions le passage principal :

« Mandataire des ouvriers, des commerçants et des cultivateurs, je m'appliquerais de toute mon activité à la réalisation des réformes et améliorations que nous réclamons depuis tant d'années :

» *L'égalité du service militaire* pour tous, sans exception;

» *L'impôt progressiste* atteignant chacun suivant ses ressources;

» *L'extension des lois scolaires* mettant l'instruction gratuite à la portée de tous les enfants, et assurant au maître d'école une situation meilleure que celle qui lui est actuellement faite;

» *La modification des tarifs de pénétration*, présentement si préjudiciables aux produits de notre contrée;

» *L'exécution du grand canal du Nord à Paris* qui faciliterait l'écoulement de nos charbons et de nos denrées agricoles. »

D'autre part, M. Basly et ses amis ont organisé, à partir d'hier, une série de conférences dans les centres miniers et les principales communes rurales de la circonscription de Lens-Carvin.

Arrestation d'un ancien notaire. — M. Moitier, ancien notaire et ancien conseiller général d'Hucqueliers, vient d'être mis en état d'arrestation. Nous avons précédemment annoncé la déconfiture de M. Moitier, qui a été écroué à la prison de Montreuil.

UNION DES ACHATS

Economie, Epargne, Assurances gratuites sur la vie, contre les accidents, contre les maladies, contre l'incendie. Pensions de retraites garanties par l'Etat ou par des Mutualités. Constitution de dots aux enfants, assurances militaires, participation aux tirages financiers, etc.

Ce Bon détaché du journal est accepté en paiement comme espèces pour une valeur de

30 CENTIMES

et dans une proportion de 5 ou 10 o/o par toutes les maisons adhérentes à l'Union des Achats.

N. — *Il est valable pendant la journée du 17 Février, mais ne donne pas droit aux avantages réservés aux possesseurs de Bons de 0,50 cent., 1 fr. et de 5 fr., délivrés par l'Union des Achats avec une réduction de DIX POUR CENT.* (Voir les notices).

BELGIQUE

On nous écrit de Bruxelles :

La démission du ministre de la guerre. — Le bruit court de nouveau que le général Pontus, ministre de la guerre, aurait donné sa démission. Impossible encore d'avoir une information précise à ce sujet.

Le manifeste du parti ouvrier. — Le *Journal de Bruxelles*, parlant du manifeste du parti ouvrier à l'épiscopat, dit :

» L'Eglise et les évêques n'interviennent pas par voie d'autorité dans une question semblable, par la raison bien simple qu'elle n'est pas du domaine de l'autorité religieuse. »

La grève générale. — Le bruit court dans plusieurs communes du Borinage que la grève générale doit éclater le 5 mars. Certains bourgmestres prennent déjà leurs mesures de précaution en vue de cette éventualité.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DURIEZ-VANCLEEF qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Auguste-François-Joseph DURIEZ, ancien manufacturier, veuf de Dame Oda VANCLEEF, décédé subitement à Roubaix, le 13 février 1891, dans sa 75e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le lundi 16 courant, à 9 heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le mardi 17 dudit mois, à 10 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, boulevard Gambetta, 157.

Les amis et connaissances de la famille DELEBOIS-CATEAUX qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur François-Xavier DELEBOIS, ancien conseiller municipal, chef de bureau à la direction de l'Intérieur et secrétaire du conseil privé à Saïgon, décoré de l'Ordre du Cambodge et de l'Annam, Officier d'académie, décédé à Yong-Kong, le 29 janvier 1891, dans sa 36e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister au Service Solennel, qui sera célébré le mardi 17 courant, à 10 heures, en l'église Notre-Dame, à Roubaix.

Les amis et connaissances de la famille DAUMERIE-NAVET qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Marie-Hortense NAVET, veuve de M. Désiré DAUMERIE, décédée à Roubaix, le 15 février 1891, dans sa 68e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le mardi 17 courant, à 8 heures, aux Vigiles et Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mercredi 18 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Collège, 27.

Les amis et connaissances de la famille HERBAUX-PAURISSE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Louise PAURISSE, veuve de M. Alfred HERBAUX, décédée à Roubaix, le 15 février 1891, dans sa 67e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennel, qui auront lieu le mercredi 18 courant, à 8 heures 1/2, en l'église Saint-Sépulcre, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Watt, 23.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 17 février 1891, à 9 heures 3/4, pour le repos de l'âme de Mademoiselle Marie-Adèle-Clémence DESBONNET, décédée à Roubaix, le 16 janvier 1891, dans sa 23e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 17 février 1891, à 9 heures pour le repos de l'âme de Mademoiselle Mathilde LABIS, décédée à Roubaix, le 13 janvier 1891, dans sa trente-deuxième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le mercredi 18 février 1891, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Aimée DELIERE, veuve de M. Jean-Baptiste PROVOYEUR, décédée à Roubaix, le 19 janvier 1891, dans sa 82e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du mois sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 17 février 1891, à 8 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur J.-B. DEMAY, époux de Dame Romanie HOUTMAN, décédé à Roubaix, le 14 janvier 1891, dans sa 36e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église Saint-Joseph, à Roubaix, le mardi 17 février 1891, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Emile BAUDUIN, époux de Dame Joséphine VERHULST, décédé à Roubaix, le 13 janvier 1891, dans sa 42e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du mois sera célébré en l'église de Croix, le mardi 17 février 1891, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Stéphanie-Joseph ECREPONT, épouse de M. Henri BLANCKE, décédée à Lannoy, le 17 janvier 1891, dans sa 73e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Caisse d'Epargne de Roubaix

Séances des 14 et 15 février 1891

		VERSEMENTS :				
Roubaix	Samedi	56	déposants	12	nouveaux	17,128 »»
	Dimanche	265	»	47	»	49,106 »»
Lannoy	»	28	»	5	»	7,554 »»
Croix	»	11	»	2	»	1,666 »»
Wattrelos	»	20	»	7	»	7,085 »»
Totaux		350		73		82,839 »»
		REMBOURSEMENTS :				
Roubaix	Samedi	45	rembour.		effectués	11,029 13
	Dimanche.	121	»		»	28,813 59
Lannoy	»	13	»		»	1,680 »»
Croix	»	5	»		»	1,751 84
Wattrelos	»	15	»		»	4,114 »»
Totaux		211				44,458 56

Les opérations du mois de février sont suivies : A Roubaix, par MM. Ernest Réquillart et F. Ernoult-Taffin, directeurs; MM. Victor Couvreur et Paul Meillassoux, directeurs-adjoints; à Lannoy, par M. Paul Muller; à Croix, par MM. A. Couturier et Henri Lamblin; à Wattrelos, MM. Abel Hazebrouck et Ferdinand Béghin.

Ordre du service. — La caisse est ouverte pour recevoir les dépôts, ainsi que les demandes de remboursements les *dimanches de 9 heures à 11 heures*, les *samedis*, de *9 heures à 10 heures 1/4*, (salle de la Justice-de-Paix). Les remboursements ont lieu dans la même salle, les *dimanches, à 11 heures 1/2*, les *samedis*, à *10 heures 1/2*, 8 jours après la demande.

Le Caissier, FRÉMONT.

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

16 FÉVRIER 1800

MORT DE M. DE FROTTÉ

Ce jeune gentilhomme, plein de bravoure et de loyauté fut la dernière victime de la guerre de Vendée, qui avait à cette époque changé de caractère comme de nom, et s'appelait la Chouannerie. C'est dans la Normandie qu'il opérait, il y avait débarqué le 30 septembre 1799, au moment où les désastres amenés par l'ineptie du Directoire avaient été l'occasion d'un soulèvement des provinces de l'ouest : mais la chute du Directoire et l'avènement de Bonaparte (9 novembre) avaient bien changé la situation des forces considérables avaient été envoyées dans l'ouest, et une suspension d'armes avait été conclue par les chefs royalistes avec le général Hédouville pour traiter de la pacification; elle aboutit à une paix signée le 18 janvier 1800 par d'Autichamp, le 2 février par Cadoudal, et le 4 par Bourmont : Frotté restait seul et comprenait bien qu'il ne pouvait plus résister; il se résigna et envoya à Angers un de ses aides de camp pour traiter avec Hédouville, et ici, au milieu de récits divers, il est assez malaisé de discerner la vérité.

Bonaparte, irrité de sa résistance, avait donné l'ordre de ne pas lui faire de quartier; selon Crétineau-Joly, il y était poussé, soit par une vieille haine conçue à l'école de Brienne, soit par le ressentiment d'une proclamation que de Frotté avait publiée après le 18 brumaire et où son attitude dans cette journée était fort durement appréciée, et il avait tout préparé pour le faire tomber dans un piège, juger rapidement et fusiller. S'il en est ainsi, on ne s'explique guère comment il a pu faire insérer au *Moniteur* du 16 février la nouvelle envoyée par le général Chambarlac que « Frotté devait se rendre à Alençon dans la nuit du 14 au 15 février, en ajontant : On ne doute pas qu'il ne soit disposé à se soumettre. »

Hédouville n'ayant plus, en effet, de pouvoirs pour traiter, Frotté s'était adressé à Chambarlac, qui lui avait envoyé un sauf-conduit pour venir à Alençon; Frotté y vint avec des siens le 14 février, fut aussitôt arrêté à l'hôtel dirigé le lendemain sur Verneuil, traduit devant une Commission militaire et condamné à mort; le manque de foi était si flagrant que le colonel Louis-Bonaparte refusa de siéger dans la Commission et que le capitaine qui avait porté le sauf-conduit se brûla la cervelle de désespoir.

Frotté montra devant ses juges la bravoure qu'il avait toujours montrée; se faisant apporter à l'audience une bouteille de vin, et se levant avec ses co-accusés, tous portèrent un toast : « Au roi de France et de Navarre ! » Le lendemain 16, il fut conduit au supplice, enchaîné et, au son du tambour, marchant au pas militaire, debout, les yeux fixés sur le peloton, il reçut la mort sans peur et sans remords, il avait trente-quatre ans. Selon Thiers, Bonaparte, aussitôt avisé de sa capture, avait fait de pressantes sollicitations, envoyé un exprès pour surseoir au jugement; quand il arriva, tout était terminé.

Il semblerait résulter de tout cela que Chambarlac serait l'auteur principal du guet-apens et de la hâte fiévreuse apportée à cette inique exécution. Le 14 juin suivant, il était à Marengo et disparut dès la première canonnade; quand il s'avisa, le lendemain, de venir parader sur le front de sa division, il fut salué par ses soldats indignés d'une telle salve de coups de fusil, qu'il dut disparaître encore au galop, et on ne le revit jamais.

Vêtements pour hommes tout faits et sur mesure

Voir Maison A. FÉVRIER et Cie, 16-18, rue Neuve, LILLE

COUPE ET FAÇON GARANTIES

49663—4332

GRAND THEATRE DE ROUBAIX. — Direction : M. Thierry. — Bureaux à 7 h. 0/0. — Rideau à 7 h. 1/2. — Lundi 16 février. — MARYRE, drame en 5 actes, de MM. Dennery et Tarbé. — DIVORÇONS, comédie en 3 actes, de Victorien Sardou. — Ordre du spectacle : 1. Martyre; 2. Divorçons. — Prix réduit des places du dimanche et lundi.

Jeudi 19 février. — 2e représentation : HERODIADE.

THEATRE DE ROUBAIX (situe rues Richard-Lenoir et Archimède). — Direction : Mme Vve G. Deschamps. — Bureaux à 6 h. 1/2. — Rideau à 7 h. 0/0. — Lundi 16 février 1891. — Représentation extraordinaire. Au bénéfice de Mlle Desroziers, jeune 1er rôle, seconde chanteuse. — Spectacle offert aux dames. Une dame accompagnée d'un cavalier ne paiera pas. Deux dames ne paieront qu'une place. — 2e représentation de l'immense succès : POUR LA PATRIE, grand drame patriotique en 5 actes et 6 tableaux, de M. Ernest Morel. — Dernière représentation de l'immense succès : L'AMOUR MOUILLÉ opéra-comique en 3e acte, de MM. Chivot et Duru, musique de M. Varney. — Ordre du spectacle : 1. Pour la Patrie; 2. L'Amour Mouillé.

L'acide phénique qui tue les microbes, arrête les fermentations, cicatrise les plaies et blessures, possède aussi la propriété, à doses minimes, de guérir la toux, les rhumes, les bronchites, les maladies de poitrine. M. VIAL, par un dosage bien étudié, a fait de son **Sir